

Date de dépôt: 16 septembre 2009

Pétition

Non à un aménagement jusqu'à saturation, oui à une urbanisation de qualité !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vient d'autoriser la réalisation d'une imposante barre d'immeubles de 23 mètres à la corniche (Rez + six étages + attiques) sur la dernière parcelle libre au centre du Plateau du Petit-Lancy, parcelle jusqu'à aujourd'hui réservée et destinée à la création d'un espace public et de verdure.

Le paysage du Plateau du Petit-Lancy s'est profondément modifié ces 20 dernières années. La zone villas aujourd'hui quasi disparue a fait place à la zone de développement. Elle a déjà déterminé une forte urbanisation et une très haute densité d'habitants. Cette situation commande une attention particulière au maintien d'une qualité de vie qu'un accroissement irréflecti de l'urbanisation met en péril.

Le Conseil d'Etat ici agit aussi bien en tant qu'autorité chargée de délivrer l'autorisation de construire qu'en tant que promoteur. A ce titre, les procédures ont été accélérées au point d'éviter toute concertation avec les parties intéressées. En ce sens, l'Etat de Genève s'est lui-même dispensé de solliciter les avis des habitants et de la commune au moyen des procédures de concertation qu'impose généralement la loi.

Les pétitionnaires soussignés demandent aux autorités politiques cantonales et municipales :

1. de veiller à ce que le développement du Plateau du Petit-Lancy ne soit pas imposé par le fait du Prince, mais le résultat d'une concertation ordinaire ;
2. de veiller à l'équilibre entre les besoins de logements de la population à Genève et ceux habitants du Plateau à préserver la qualité de vie de leur lieu de résidence ;

3. de veiller à ce que la création de nouveaux logements soit associée au maintien d'espaces publics de verdure et de délasserement, principalement à l'attention des enfants ;
4. en conséquence, d'intervenir afin de prévenir un dommage irréparable et annuler l'autorisation de construire du 4 mars 2009 no DD 101568-5.

N.B. : 524 signatures
M. Denis Grimm
Chemin de Vert-Pré 4
1213 Petit-Lancy